

CHARTRE DE JEU
CONDITIONS GENERALES
COBALT PROJECT SA

26.10.2015

1. Je comprends que les présents règlement et conditions générales sont de la plus haute importance. En venant jouer j'atteste les avoir lus, compris et acceptés.
2. Le jeu Cobalt Project est un jeu de marquage de type paintball, il comporte certains risques que je connais et que j'accepte de prendre en toute conscience. Aussi je déclare être en bonne santé et tout à fait apte à participer à l'activité envisagée.
3. L'impact des billes sur le corps peut provoquer des douleurs et des blessures telles qu'hématomes et plaies. Ce risque fait partie intégrante du jeu, je l'accepte et m'engage à porter mon casque de protection en tout temps sur la zone de jeu.
4. Je suis conscient que je m'apprête à évoluer sur un terrain par endroits escarpé et parsemé d'obstacles. Je sais que des chutes sont possibles et que de ces chutes peuvent résulter foulures, fractures, entorses, contusions et autres blessures de ce type. J'accepte ce risque et libère Cobalt Project SA de toute responsabilité à cet égard.
5. Je m'engage à bien écouter et comprendre les règles de sécurité et de jeu expliquées par le responsable de jeu. Je ne m'engagerai pas dans le jeu sans être sûr d'avoir bien assimilé ces règles.
6. Comme l'exige la loi, j'accepte de faire l'objet d'un enregistrement avant ma première participation. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de Cobalt Project SA ou des autorités.
7. Je me porte personnellement responsable pour toute perte, casse, ou vol de matériel de jeu et équipement mis à disposition par Cobalt Project SA. Toute perte, casse ou vol me sera facturé directement selon les tarifs en vigueur. Je m'engage à régler ces frais immédiatement après la fin de la partie à laquelle je participerai.
 - a. La radio mise à disposition gratuitement durant le jeu n'est pas obligatoire. Si je choisis de la prendre je l'assume. Si je la perds ou la casse j'accepte de payer le montant de CHF 250.- à Cobalt Project SA à titre de dédommagement.
 - b. Le matériel fourni n'est pas étanche, il est donc interdit de se jeter dans la piscine. En cas de non-respect de cette règle j'accepte de payer le montant de CHF 1'500.- à Cobalt Project SA à titre de dédommagement.
8. J'accepte que les personnes jugées à risque pour elles-mêmes ou pour les autres (ébruité, violence, mauvais comportement, ou non-respect des règles de sécurité et de jeu) puissent se voir refuser l'entrée au jeu ou pourront en être exclus sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

9. Je m'engage à faire preuve de fairplay et de respect envers les autres participants. En tout temps, chaque joueur est passible d'une exclusion immédiate et définitive du jeu en cas de non-respect des présentes conditions.
10. Cobalt Project SA fournit des visières en plexiglass en plus du masque intégral de protection et recommande vivement de les porter. Je peux choisir en tout temps de ne pas porter ces lunettes mais je déclare par ma signature ci-dessous le faire à mes propres risques et périls. En effet de la poussière, des fragments ou encore de la gélatine de bille pourrait entrer en contact avec mes yeux et provoquer des irritations voire des lésions plus ou moins importantes de la cornée. Je décharge Cobalt Project SA de toute responsabilité quant à ce choix.
11. Pour les messieurs, nous ne fournissons pas de coquilles de protection pour les parties génitales. Elles ne sont pas obligatoires. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir avec votre propre coquille. Pour les dames, nous fournissons des gilets de protection pour le torse.
12. Afin de garantir la sécurité de tous, Cobalt Project SA se réserve le droit de tester l'état d'ébriété de certains joueurs. Dans le cas où le test se révélerait supérieur à 0.8 g/°°°, le joueur se verrait interdit de jeu sans remboursement possible, sa place ne pouvant plus être revendue.
13. Annulation : Une fois une réservation faite et confirmée par le paiement total ou partiel, cette dernière est réputée définitive et non remboursable en espèces. Le client acquière tout de suite un montant en COBS équivalent à la valeur de la prestation réservée et payée. Ainsi, en cas d'annulation ou de changement de la réservation dans les délais prévus par les conditions générales soit 72h avant le début de la partie réservée, le client se voit créditer en COBS et sur son compte joueur le montant qu'il aura payé lors de sa réservation. Il pourra alors réserver ultérieurement en utilisant ce crédit. Aucun remboursement en espèce n'est possible. Le COB est précisément expliqué sur notre site internet www.cobaltproject.com
14. Création d'un profil joueur : En créant un profil joueur, ce dernier s'engage à ne fournir que des informations exactes et précises sur son identité, son adresse et les moyens de le contacter. Toute fraude peut entraîner l'exclusion définitive du joueur et l'annulation de son compte/profil joueur.
15. Cobalt Project SA dispose d'un bar/restaurant, toute boisson et nourriture amenée de l'extérieur sont strictement interdites. Cependant, lors d'événements privés, un droit de bouchon est applicable.
16. Selon le nombre de Gamers, la map peut être réduite dans l'objectif d'augmenter l'intérêt du jeu et d'optimiser l'expérience.